

Rationalité économique de l'entrée en invalidité pour les salariés qui ont une sclérose en plaques

Maude Espagnacq, Sylvain Pichetti, Camille Regaert, Pierre Brasseur (Irdes), Alice Guilleux,
Emmanuelle Leray (EHESP)

Contexte

Les carrières professionnelles des personnes qui ont une sclérose en plaques (SEP) sont souvent marquées par des épisodes d'arrêts maladie conséquents. Si les arrêts maladie se multiplient, une option possible est la mise en invalidité. Pour les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, le choix de l'année opportune de passage en invalidité est une question complexe car peuvent se mêler des considérations médicales à une dimension de rationalité économique par laquelle l'individu va anticiper le montant de sa pension dans différents états de la nature. Quand le salarié présente une carrière courte et que chaque année compte dans le calcul de la pension future, travailler une année de plus quand la probabilité d'avoir un arrêt de travail est forte, c'est prendre le risque de percevoir des salaires plus faibles, qui peuvent entrer dans le calcul d'une pension qui sera plus basse que si le salarié était entré plus tôt en invalidité. Dans cette étude, nous quantifions le poids des arguments médicaux et économiques des salariés atteints de la SEP dans la décision d'entrer dans le dispositif de l'invalidité une année donnée.

Données/méthodes

Les données utilisées proviennent de la base Hygie, qui apparie des données de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) aux données de la Cnam. La population de l'étude est constituée des 410 individus qui ont une ALD SEP et qui terminent leur carrière en invalidité et pour lesquels on dispose d'au moins une année de carrière avant la mise en invalidité. La méthode économétrique retenue est une régression logistique dans laquelle nous modélisons la probabilité d'entrer en invalidité une année donnée à partir de plusieurs variables explicatives : classe d'âge et sexe du bénéficiaire, consommation de soins comme proxy de l'état de santé, ratio de la pension espérée rapportée au revenu, le fait d'être ou non en longue maladie, la durée entre l'ALD et l'entrée en invalidité, le secteur d'activité du salarié, ainsi que la longueur de la carrière avant l'ALD.

Résultats

La décision d'entrer en invalidité est à la fois influencée par l'état de santé et un raisonnement économique. La probabilité d'entrer en invalidité est réduite de 36% au cours des années de bon état de santé comparativement aux années de mauvaise santé. Lorsque la pension espérée représente une forte proportion du revenu (plus de 55%), la probabilité de passer en invalidité est 3,6 fois plus importante que celle observée quand le ratio s'établit en dessous de 35%. Pour les personnes en relativement bon état de santé, un ratio « pension espérée/revenu » supérieur à 55% multiplie par 3,7 la probabilité de passer en invalidité comparativement aux personnes pour lesquelles la pension espérée représente moins de 35% du revenu. L'impact de la longue maladie est également particulièrement fort : une année « sans longue maladie » multiplie par 5,8 la probabilité de passer en invalidité une année donnée comparativement à une année passée en longue maladie. Enfin, la longueur de la carrière avant l'ALD impacte la décision d'entrer en invalidité une année donnée : avoir une carrière de 10 ans et plus avant l'ALD réduit la probabilité d'entrer en invalidité une année donnée par rapport aux personnes qui ont une carrière courte de moins de 10 ans.